



Maison des Jeunes et de la Culture de Presles
78 rue Pierre Brossolette
95590 Presles
secretaire@mjcpresles.fr

Saison 2026 - 2027 Comment s'inscrire à un atelier Atelier adulte

Vous aurez à remplir, dater et signer :
- la fiche « cotisation à l'atelier choisi » ;
- la fiche « Adhésion » à la MJC ;

Ces fiches seront accompagnées :

- d'un seul chèque de règlement totalisant l'adhésion annuelle de 22€ et le montant de la cotisation, si vous avez choisi régler en une seule fois ;
- ou de trois chèques de règlement, si vous avez choisi régler en trois fois. Dans ce cas, vous additionnerez l'adhésion annuelle de 22€ au premier des trois chèques mentionnés sur la fiche de cotisation.

NE PAS AGRAFER LES CHÈQUES

Votre inscription devra être adressée à la MJC de Presles à l'adresse ci-après :

MJC de Presles - Inscriptions
78 rue Pierre Brossolette
95590 Presles

ADHESION : 22€ à payer au moment du règlement des cotisations.

TARIFS REDUITS

- *Tarif réduit adulte* : Lorsqu'un adulte s'inscrit simultanément à deux de ces six ateliers : Danse classique, Dessin, Magie, Pâtisserie, Peinture, Poterie.
- *Tarif réduit enfant* : Lorsqu'un enfant s'inscrit simultanément à deux ateliers ou lorsqu'au moins deux enfants d'une même famille s'inscrivent chacun à un atelier.

FICHES D'INSCRIPTION

Vous pouvez recevoir les fiches d'inscription sur simple demande par mail : secretaire@mjcpresles.fr ou en les téléchargeant depuis notre site www.mjcpresles.fr
Merci pour la confiance que vous nous accordez. Nous vous rappelons que la MJC de Presles est une association administrée par des bénévoles et que tout adhérent ou parent d'enfant adhérent peut demander à siéger au Conseil d'administration. N'hésitez pas à nous contacter à cet effet.

Nous vous souhaitons une bonne saison 2026-2027

Maison des Jeunes et de la Culture affiliée à FDMJC95
Déclarée en préfecture du Val d'Oise n°W953005058
Agrément Jeunesse et sports du 06.03.1978 sous le n° 95197
N° SIRET 33457092600033 code APE 9329Z



Maison des Jeunes et de la
culture de Presles
78 rue Pierre Brossolette
95590 Presles
inscription@mjcpresles.fr

SAISON 2026-2027

Adulte

Fiche d'adhésion pour la saison

Montant de l'adhésion annuelle à la MJC pour la saison 2026-2027 : 22€

Mr/Mme/Mlle/

Nom :

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : Ville.....

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail (**en caractères d'imprimerie SVP**) :

.....

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom, Prénom

N° Téléphone :

Les jours d'ouvertures d'ateliers sont calqués sur le calendrier scolaire.

Par son inscription, l'adhérent s'engage à :

- Régler son adhésion 22€ dès l'inscription à un atelier, à participer à une ou plusieurs activités, à respecter les statuts et le règlement intérieur, à respecter les consignes de sécurité et de santé.

Toute année commencée est due en entier. En cas d'absence pour quelque raison que ce soit ou de départ en cours d'année, l'adhésion et la cotisation restent la propriété intégrale de la MJC de Presles.

Date et signature, précédé de la mention « *Lu et approuvé* » :



MJC de Presles
78 rue Pierre Brossolette
95590 Presles
www.mjcpresles.fr

SAISON 2026-2027

Adulte

Fiche de cotisation

Atelier : PEINTURE Centre culturel Salle Corot L'atelier commence le jeudi 24 septembre Le jeudi - 9H30 / 12H00 TARIF : 360€. Tarif réduit : 325€	<i>Nota : Vous pouvez bénéficier d'un tarif réduit pour l'atelier DESSIN (140€ au lieu de 280€).</i>
--	--

Mr/Mme/Mlle/

Nom :

Prénom /

Je règle en une fois (cocher d'une croix votre choix)			
Par chèque	☐	En chèque vacances (Participation aux frais 5€ à régler par chèque)	☐
Montant tarif plein	360 €	Adhésion	22€
Montant tarif réduit	325€	Adhésion	22€
L'adhésion de 22€ est à payer à l'inscription. Une seule fois pour toutes les activités.			

OU

Je règle en trois fois par chèques (cocher d'une croix votre choix)				
Tarif	Adhésion à l'inscription	1er	2 ^{ème} chèque	3 ^{ème} chèque
Tarif plein	22€	120 €	120 €	120 €
Tarif réduit	22€	115€	105€	105€
L'adhésion de 22€ est à payer à l'inscription. Une seule fois pour toutes les activités.				
Si chèque vacances : Participation aux frais 5€ à régler avec le premier chèque.				

Nom et prénom de l'émetteur du chèque

Les ouvertures d'ateliers sont calquées sur le calendrier scolaire. Toute année commencée est due en entier. En cas d'absence pour quelque raison que ce soit ou de départ en cours d'année, l'adhésion et la cotisation restent la propriété de la MJC de Presles

Date et signature, **précédé de la mention « Lu et approuvé »** :